

GERANIUMS

Thrips

Pucerons

PLANTES DE DIVERSIFICATION

Pucerons

VU DANS LES
SERRES

GERANIUMS

Thrips

Les températures modérées et les nuits fraîches ont limité le développement des populations de thrips, qui sont maîtrisés à un seuil acceptable dans les entreprises. Ils se retrouvent toujours essentiellement sur les géraniums de couleurs rose et mauve.



Larve de thrips sur feuille de géranium (Photo Flhoreal)

Pucerons

Des foyers de pucerons sont observés sur géraniums dans quelques entreprises, mais de manière localisée.



Pucerons observés sur géranium (Photo Flhoreal)

Les piqûres de pucerons déforment fortement les feuilles.



Piqûres de pucerons observées sur géranium
(Photo Flhoreal)

PLANTES DE DIVERSIFICATION

Pucerons

La présence de colonies de pucerons est toujours constatée sur de nombreuses cultures : sauges, zinnias, calibrachos, million bells, replants de légumes, ... Le déplacement des plantes durant la saison favorise leur dissémination.



Colonies de pucerons observées en culture (Photo Flhoreal)

VU DANS LES SERRES...

La présence de mildiou et d'oïdium est observée sur plantes aromatiques et replants de légumes. Des attaques de sciarides ont également été signalées sur replants de légumes.

Bilan des cultures *Etat sanitaire correct*

| Couple [plante/ravageur] | | Risque | |
|----------------------------|-----------------|--------|------|
| Geranium | <i>Thrips</i> | Orange | Vert |
| | <i>Pucerons</i> | Orange | Vert |
| Plantes de diversification | <i>Pucerons</i> | Orange | Vert |

Légende

| | |
|---------------------------|--------|
| Aucun risque | Vert |
| Risque moyen à surveiller | Orange |
| Risque important | Rouge |

Bulletin rédigé par FLHOREAL en collaboration avec Arexhor Grand Est, et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.